

Pauvreté et précarité des personnes âgées en Hauts-de-France

Tous âges confondus, un taux de pauvreté élevé

La région est marquée par un taux de pauvreté¹⁰³ élevé (17,2 %) par rapport à la France métropolitaine (14,4 %). C'est le deuxième taux le plus élevé de France métropolitaine, après la Corse. Au total, c'est 1 032 000 personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté.

Quatre départements sur les cinq de la région connaissent par ailleurs des taux parmi les plus élevés de France métropolitaine : le Nord (18,4 %), l'Aisne (18 %), le Pas-de-Calais (17,8 %) et la Somme (15,7 %). L'Oise a un taux plus bas que la moyenne nationale (12,8 %).¹⁰⁴

Les ménages pauvres retraités : beaucoup de personnes seules et en milieu rural

Parmi les ménages pauvres retraités : 61,9 % sont composés de personnes vivant seules (contre 42 % pour l'ensemble des ménages pauvres de la région). Cela explique que les retraités regroupent seulement 17 % de la population pauvre, alors qu'ils représentent 26,2 % des ménages pauvres de la région.

Les retraités sont plus présents parmi les ménages pauvres dans les départements de la Somme, de l'Aisne et du Pas-de-Calais : les ménages pauvres retraités y représentent à eux seuls plus d'un quart des ménages pauvres de ces territoires. C'est même le profil le plus fréquent dans le Pas-de-Calais où les retraités représentent près d'un ménage sur trois en situation de pauvreté.

Les ménages habitant une commune rurale non périurbaine sont surreprésentés parmi les ménages

pauvres retraités. C'est notamment le cas dans l'Aisne et la Somme où plus de la moitié de la population vit dans une commune rurale.

Les ménages pauvres retraités se retrouvent particulièrement dans les intercommunalités de l'ouest de la région (c'est-à-dire les plus âgées) : Ponthieu-Marquenterre, Haut-Pays du Montreuillois ou 7 Vallées (où l'on trouve près de 40 % de ménages retraités parmi les ménages pauvres)¹⁰⁵.

Les personnes âgées : moins souvent en emploi et des retraites plus faibles

Le taux d'emploi des personnes de 55-70 ans dans les Hauts-de-France est le plus faible de France métropolitaine avec un peu moins d'un tiers qui occupent un emploi (34,6 % au niveau national). Inversement, les personnes de 55-70 ans au chômage sont plus nombreuses (4,4 % contre 4,1 %), tout comme les personnes inactives (11,1 % contre 8,5 %). Ainsi, l'emploi des personnes en fin de carrière est l'un des enjeux de la région et est à mettre en lien avec les niveaux de retraite plus faibles.

Dans les Hauts-de-France, le niveau de vie médian des ménages retraités est le plus faible de France métropolitaine après la Corse, avec des revenus annuels de 20 700 euros (contre 22 300 en France métropolitaine).

Les travaux de l'Insee montrent que dans les Hauts-de-France « la pauvreté touche davantage les ménages retraités de la région qu'au niveau

¹⁰³ Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian. L'OMS définit la pauvreté ainsi : « Une personne vit dans la pauvreté générale si elle ne dispose pas des revenus suffisants pour satisfaire ses besoins essentiels

non alimentaires - tels l'habillement, l'énergie et le logement - et alimentaires ».

¹⁰⁴ Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

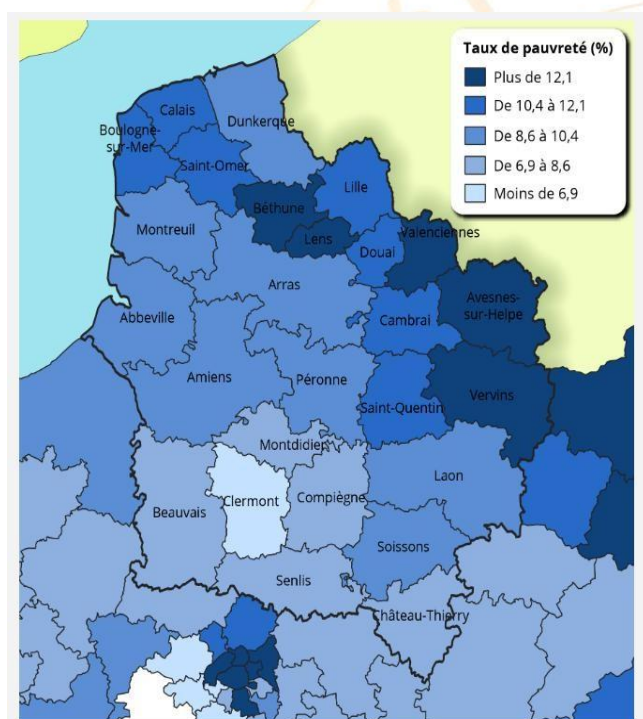
¹⁰⁵ Source : Insee Dossier Hauts-de-France n° 10 - Octobre 2023 ; Données Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

national »¹⁰⁶, cependant cette pauvreté est « légèrement moins intense ». En effet, le niveau de vie des ménages retraités pauvres est inférieur de 12,8 % au seuil de pauvreté, contre 14,3 % en moyenne dans les autres régions de France métropolitaine.

Des disparités régionales face à la pauvreté

On note des disparités importantes dans la région, notamment entre le sud régional où les arrondissements proches de la région parisienne connaissent des taux de pauvreté des ménages retraités plus faibles, et les arrondissements du nord et de l'est de la région qui ont les taux les plus élevés de la région (cf. carte suivante).

Taux de pauvreté des ménages retraités par arrondissement en 2019



Lecture : en 2019, dans l'arrondissement de Lens, le taux de pauvreté des « ménages retraités » est de 15,1 %.

Ainsi, l'arrondissement de Clermont (60) a un taux de pauvreté des ménages retraités de 6,8 %, le plus faible de la région. A l'inverse, les arrondissements de Valenciennes (59), Lens (62), Vervins (02) ou

Avesnes-sur-Helpe (59) ont des taux entre 14,2 % (Vervins) et 15,2 % (Valenciennes), les plus élevés de la région.

Cette disparité régionale se retrouve également dans les taux de pauvreté des personnes âgées de 75 ans et plus. Alors que le taux national est de 9,7 %, celui de la région Hauts-de-France est de 10,6 %. Cependant à l'échelle des départements, on observe des taux plus élevés pour les départements du Pas-de-Calais (11,9 %) et du Nord (11,1 %). L'Aisne et la Somme sont autour du taux national avec respectivement 9,7 % et 9,4 %. L'Oise est en dessous avec 7,7 %.

Pour une analyse plus fine, nous pouvons analyser les taux de pauvreté des ménages dont le référent fiscal a 75 ans ou plus à l'échelle des communes. Certaines communes ont ainsi des taux de pauvreté très élevés chez les personnes âgées de 75 ans et plus : dans le Nord, les communes de Roubaix (25 %), Denain (22 %), Hautmont (19 %) Tourcoing (16 %), Maubeuge (15 %), Grande-Synthe (15 %) et Lille (14 %) ; dans l'Oise la commune de Creil (20 %) et Nogent-sur-Oise (14 %) ; dans le Pas-de-Calais les communes d'Avion (16 %), Lens (15 %), Liévin (15 %), Douai (13 %) et Bruay-la-Buissière (13 %).

Enfin, les données nationales sur les allocations du minimum vieillesse¹⁰⁷ montrent que le département du Nord a une part d'allocataires plus importante que la moyenne nationale : 4,5 % des retraités du département sont allocataires de l'Aspa contre 4,2 % au niveau national. Il s'agit par ailleurs du 16^e taux le plus important de France. Les autres départements ont tous des parts en dessous de la moyenne nationale : 3,9 % pour le Pas-de-Calais, 3,6 % pour la Somme et l'Aisne et 3 % pour l'Oise.

Enfin, l'observatoire des fragilités et notamment l'indicateur composite de la fragilité socio-économique chez les 55 ans et plus¹⁰⁸ permet d'une part d'avoir un aperçu de la fragilité particulière de la région puisque pour les données Grand Nord¹⁰⁹,

la population est âgée, plus le score est élevé. Plus la part de personnes exonérées de la CSG est élevée, plus le score est élevé. De la même façon, un nombre élevé de bénéficiaires de pensions de réversion induit un score élevé. Sont considérés comme fragiles les retraités qui obtiennent un score de 3 ou plus.

¹⁰⁹ Les données du SIG grand Nord concernent les territoires des régions : Bourgogne-Franche-Comté,

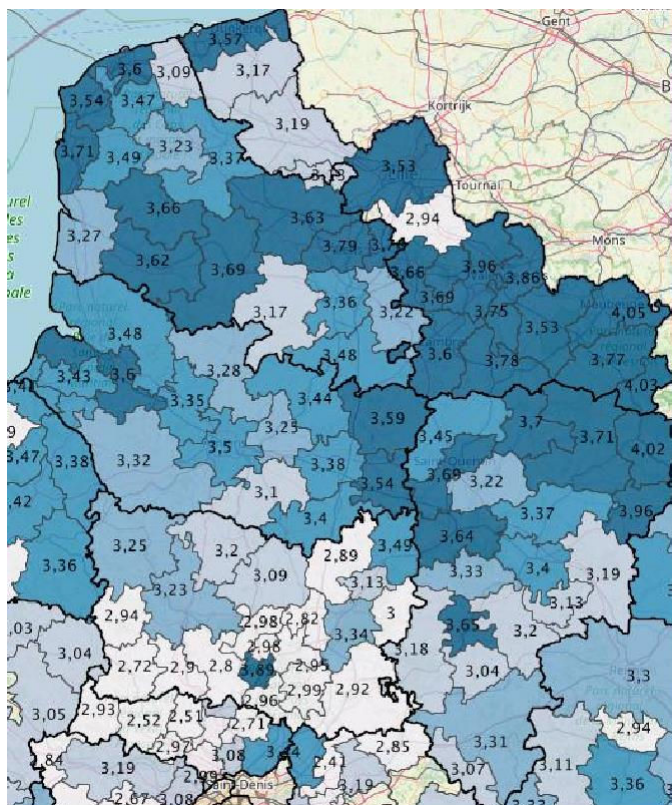
¹⁰⁶Source : Insee Analyses Hauts-de-France, n° 155.

¹⁰⁷ Source : DREES, enquête annuelle sur les allocations du minimum vieillesse (2023).

¹⁰⁸ L'indicateur composite prend en considération l'âge, les facteurs de risques économiques et liés à un risque d'isolement social (exonération de la CSG, situations de veuvage) des personnes âgées de 55 ans et plus. Ainsi, plus

parmi les 10 EPCI ayant un score supérieur à 4, trois sont des EPCI du Nord (1) et de l’Aisne (2). Ainsi, la CA Maubeuge Val de Sambre (score de fragilité à 4,05), la CC du Sud Avesnois (4,03) et la CC des Trois Rivières (4,02) ont des parts importantes de retraités considérés comme fragiles (entre 50 et 55 % des retraités du régime général).

Indicateur composite de fragilité socio-économique 55 ans et plus IC1 (RG) par EPCI¹¹⁰



D’autre part, les données permettent de confirmer les disparités territoriales fortes au sein de la région, mais aussi au sein des EPCI. Les communes de la CA Maubeuge Val de Sambre par exemple ont des indicateurs composites de fragilité socio-économique entre 2,33 (Mairieux) et 4,57 (Hautmont). A l’échelle régionale, les territoires du sud de l’Oise - à l’exception de Creil (3,89) - ont les indices de fragilité les plus faibles (2,72 pour le CC du Vexin-Thelle), alors que les territoires du nord de

l’Aisne, du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais et de l’est de la Somme ont des taux particulièrement élevés.

Un accès aux soins qui reste limité

Les données pour la population bénéficiant de la complémentaire santé solidaire (C2S)¹¹¹ montrent que le taux de recours est important dans l’ensemble de la région. Alors qu’en France, 11 % de la population en bénéficie, ils sont 16 % dans le Nord, 14 % dans l’Aisne ou le Pas-de-Calais et 12 % dans la Somme. Le département du Nord est par ailleurs celui qui rassemble le plus grand nombre de bénéficiaires en France métropolitaine avec 413 000.¹¹²

Enfin, il est important de noter que les Hauts-de-France sont parmi les régions les plus touchées par les maladies chroniques en France (maladies cardiovasculaires MCV, diabète, et troubles respiratoires), qui sont en partie liées aux taux élevés de tabagisme (26,4 % de fumeurs quotidiens en 2021 selon Santé publique France) et d’obésité (taux le plus élevé de France métropolitaine avec 22,1 %), renforcés par une précarité¹¹³ socio-économique marquée.

Des allocataires d’aides au logement plus nombreux

La région compte 22,7 % de ménages allocataires d’une aide au logement (APL et AL) contre 19,4 % pour la France entière. Dans le détail par département, on retrouve la distinction que nous évoquons avec quatre départements au-dessus de la moyenne nationale : 25,6 % pour le Nord, 22,2 % pour la Somme, 21,9 % pour le Pas-de-Calais et 20,2 % pour l’Aisne. L’Oise est le seul département en dessous de la moyenne nationale avec 16,4 % de bénéficiaires.

Si on ajoute l’ALF, les Hauts-de-France sont la deuxième région (après l’Occitanie) avec la plus forte

Bretagne, Centre-Val de Loire, Grand-Est, Hauts-de-France, Normandie, Pays de la Loire, La Réunion et Île-de-France.

¹¹⁰ Source : Observatoire des fragilités Grand Nord.

¹¹¹ La C2S remplace la CMU-C et l’ACS depuis le 1er novembre 2019.

¹¹² Source : Rapport annuel 2023 sur C2S ; Données : tous régimes d’assurance maladie obligatoire, OC gestionnaires de la C2S, URSSAF Caisse nationale.

¹¹³ Le conseil économique, social et environnemental définit la précarité comme « l’absence d’une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l’emploi, permettant aux personnes et familles d’assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux. L’insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives ».

part de bénéficiaires d'une aide au logement : 48,8 % des ménages bénéficient d'une aide.

Grande précarité et grand âge

Les personnes sans-abris vieillissantes sont particulièrement vulnérables¹¹⁴ : au-delà d'un vieillissement prématuré dû à une vie dans la rue (l'espérance de vie d'une femme sans domicile fixe est autour de 44 ans et 56 ans pour un homme), ils ont souvent des problèmes de santé importants qui nécessitent une prise en soin. Le rapport du collectif « Les Morts de la rue » alerte d'ailleurs sur le nombre élevé de décès dans la rue dans les Hauts-de-France : 66 décès en 2023, soit près de 10 % des décès nationaux liés au sans-abrisme¹¹⁵.

Mais alors qu'ils devraient être pris en charge, ils sont souvent jugés « trop jeunes pour la maison de retraite, pas assez malades pour une hospitalisation de longue durée et trop démunis pour un logement traditionnel. »¹¹⁶ Pourtant, certaines données de terrain montrent que parmi les personnes sans-abris, la part des plus de 55 ans est de plus en plus importante : dans la métropole lilloise, elle concerne 6,1 % des hommes seuls et 7,1 % des femmes seules.

Dispositifs d'aide sociale spécifiques aux personnes âgées

Des aides et des dispositifs existent pour les personnes âgées en situation de précarité, à l'échelle départementale, mais aussi au niveau de structures comme les Carsat ou la MSA.

Dispositifs d'aide sociale pour les personnes âgées¹¹⁷

Le Dossier de Demandes d'Aides à l'Autonomie (DAA)

1. L'aide au maintien à l'autonomie, OSCAR (Offre de Services complète et Coordonnée pour l'Accompagnement de votre Retraite) versée par la CARSAT aux retraités fragilisés.
2. L'accompagnement à domicile des personnes âgées (AADPA) versée sous conditions de ressources par la MSA.
3. L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour les personnes en perte d'autonomie, sous conditions de ressources. Le taux de non-recours est généralement estimé entre 20 % et 28 % des personnes âgées dépendantes¹¹⁸.

L'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) et l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)

Elles constituent ce qui est communément appelé le « minimum vieillesse ». Ces aides visent à assurer un niveau de ressource minimum aux retraités aux ressources faibles¹¹⁹. Le taux de non-recours est élevé pour cette prestation : en 2016, la Drees estime que 50 % des personnes seules éligibles au minimum vieillesse n'y recourent pas, soit plus de 300 000 personnes. La Drees explique par ailleurs que le minimum vieillesse est l'une des prestations sociales les moins connues de Français, avec seulement 19 % de la population qui sait précisément qui peut en bénéficier¹²⁰.

Les allocations et aides au logement gérées par les caisses d'allocations familiales ou la MSA

En 2015, les ménages bénéficiaires d'une aide au logement dont la personne de référence a 60 ans ou plus représentent 19 % de l'ensemble des bénéficiaires en France¹²¹.

¹¹⁴ Selon l'OMS, « les personnes vulnérables sont celles qui sont relativement (ou totalement) incapables de protéger leurs propres intérêts. »

¹¹⁵ Mortalité des personnes sans chez-soi en 2023, *Dénombrer & Décrire*, novembre 2024.

¹¹⁶ Propos de S. Rouay-Lambert et données de l'association Petits Frères des Pauvres : « Offrir une place aux personnes sans domicile vieillissantes », 11 décembre 2018.

¹¹⁷ Cette liste d'aides ne se veut pas exhaustive et d'autres aides et dispositifs existent également à l'échelle locale.

¹¹⁸ Source : M. Ramos-Gorand, « Le non-recours à l'APA à domicile vu par les professionnels de terrain », *Les dossiers de la DREES*, n° 10, décembre 2016.

¹¹⁹ Il est important de noter que les caisses de retraite peuvent récupérer les sommes versées pour l'ASPA au moment du décès du bénéficiaire, si le montant net de sa succession (patrimoine moins les dettes) dépasse 39 000 €. Selon une enquête de la DREES de 2012, un quart des bénéficiaires de l'Aspa ignorait cette procédure. Source : Meinzel, Pauline, « Le non-recours au minimum vieillesse des personnes seules », *Les dossiers de la Drees*, n° 97, mai 2022

¹²⁰ Source : Baromètre d'opinion de la Drees, 2020.

¹²¹ Hanane, J. et Richet-Mastain, L., « Les bénéficiaires d'aides au logement : profils et conditions de vie », *Les dossiers de la Drees*, n° 42, octobre 2019.

L'Aide aux retraités en Situation de Rupture (ASIR) versée par la CARSAT.

Cette prestation peut être attribuée, aux retraité(e)s nécessitant une prise en charge spécifique liée à une situation de rupture telle que le décès d'un(e) conjoint(e) ou d'un proche, le placement d'un(e) conjoint(e) ou d'un proche en institution, un déménagement, etc.

L'Offre de secours de la CARSAT

3 types de secours : un secours énergie, un secours social et un secours catastrophe naturelle (en 2024, 1447 retraités en situation de détresse sociale ont été accompagnés grâce à ces dispositifs).

Les aides pour réaménager le logement des départements, des caisses de retraite, des CCAS ou de l'ANAH.

L'Aide sociale à l'hébergement (ASH)

Elle est versée par le conseil départemental, qui concerne les personnes âgées ou personnes handicapées qui ne peuvent plus rester à domicile, mais dont les ressources ne sont pas suffisantes pour couvrir le coût de l'hébergement dans une structure d'accueil ; cumulable avec l'APA.

Fin 2018, 122 000 personnes de 60 ans et plus bénéficiaient de l'ASH en France¹²².

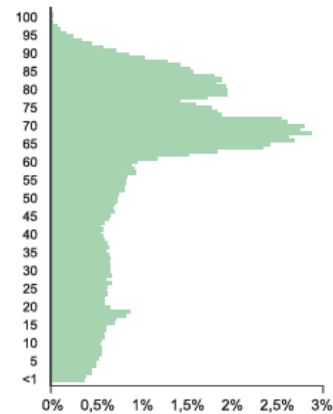
Dans les Hauts-de-France, 469 EHPAD (sur un total de 568, soit 82,6 %) sont habilités à l'aide sociale à l'hébergement (sans que l'on sache la part des places concernées pour chaque établissement)¹²³ :

- 48 EHPAD sur 66 dans l'Aisne (72,7 %)
- 207 EHPAD sur 247 dans le Nord (83,8 %)
- 114 EHPAD sur 133 dans le Pas-de-Calais (85,7 %)
- 51 EHPAD sur 69 dans l'Oise (73,9 %)
- 49 EHPAD sur 53 dans la Somme (92,5 %)

Les ressortissants agricoles : une population particulièrement âgée

La population agricole représente 8,9 % de la population totale de la Picardie¹²⁴. Cette part est particulièrement forte dans l'Aisne (11 %) et la Somme (10,5 %) et plus faible dans l'Oise (6,5 %).

Cette population agricole est fortement vieillissante comme le montre la structure par âge de la population agricole fournie par la MSA Picardie (cf. figure suivante). En Picardie, l'indice de vieillissement¹²⁵ de cette population agricole est de 486,4, avec un chiffre particulièrement élevé en Somme (527,7). Pour la population générale des Hauts-de-France, ce chiffre n'est que de 73¹²⁶.



Répartition par âge des ressortissants agricoles 2019
Requête Infocentre MSA Picardie - Exploitation MSA Picardie

Les indices de vieillissement des ressortissants du régime agricole du Nord-Pas-de-Calais sont plus faibles qu'en Picardie : 149,9 pour le Pas-de-Calais et 128,4 pour le Nord¹²⁷.

Le nombre de retraités du régime agricole était de 114 000 pour la Picardie et 112 601 pour le Nord-Pas-de-Calais. Le nombre de ressortissants du régime agricole âgés de 65 ans et plus était ainsi de 95 344, soit 55,4 % de la population agricole (contre 18 % dans la population générale). La part des 75 ans et plus est particulièrement élevée : alors qu'elle n'est que de 8,3 % dans la population générale, elle est de 30 % en Picardie, et 31,2 % dans la Somme (cf. figure suivante).

Répartition par groupe d'âge de la population des ressortissants du régime agricole au 31/12/2019 (%)

¹²² Drees, *L'aide et l'action sociales en France*, 2020.

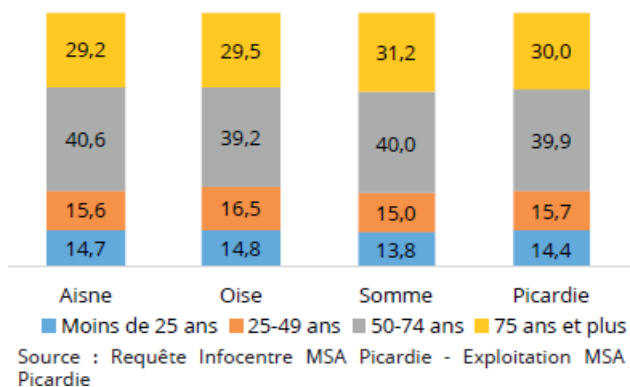
¹²³ Annuaire pour-les-personnes-agees.gouv.fr

¹²⁴ Données de 2019 de la MSA Picardie : *Diagnostic régional*, septembre 2021.

¹²⁵ L'indice de vieillissement désigne le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans.

¹²⁶ Données Insee, RP 2021.

¹²⁷ Données fournies par la MSA Nord-Pas-de-Calais.



La MSA Picardie comptait 54 bénéficiaires de portage des repas répartis en département comme suit : 11 bénéficiaires dans l'Aisne, 13 dans l'Oise et 30 dans la Somme. Le nombre de bénéficiaires a par ailleurs augmenté en 2024. On comptait 46 bénéficiaires en 2023 et 45 en 2022.

En 2023, la MSA Nord-Pas-de-Calais comptait 97 adhérents qui ont bénéficié d'un financement pour le portage de repas (contre 81 en 2022) : 54 dans le Nord et 43 pour le Pas-de-Calais.

Cette part est plus faible pour le Nord-Pas-de-Calais avec seulement 8,75 % des ressortissants agricoles âgés de 75 ans et plus.

Les données de la MSA sur les ressources permettent de connaître les pensions moyennes annualisées perçues par les retraités ayant leur carrière complète au régime des salariés agricoles et des non-salariés agricoles. La valeur régionale est de 12 565 euros en moyenne, soit en dessous de la moyenne nationale (12 952 euros). Encore une fois, une disparité régionale s'observe entre d'un côté l'Oise dont le montant départemental (13 075 euros) est supérieur à la moyenne française et de l'autre l'Aisne (12 329) et la Somme (12 348). L'analyse de la MSA Picardie montre que les cantons du Santerre et du nord de l'Aisne rassemblent les pensions les plus faibles. A l'inverse, on observe les montants les plus élevés dans les cantons des villes d'Amiens, Beauvais et Laon. Par ailleurs, les pensions des non-salariés du régime agricole sont inférieures de 12 % en moyenne à celles des salariés (contre 26 % au niveau national).

En 2017, 0,5 % des retraités de la MSA Picardie sont allocataires de l'Aspa (soit 497 personnes), contre 0,9 % en France. Cette part est en hausse par rapport à 2014 où elle était de 0,7 % de l'ensemble des retraités (634 personnes). Pour la MSA Nord-Pas-de-Calais, 0,8 % des retraités bénéficient de l'Aspa (soit 901 personnes).

Concernant l'aide à domicile, 4800 aides ont été versées par la MSA Picardie à des ressortissants en Gir 5 et 6 en 2019, soit 4,5 % de bénéficiaires parmi les personnes âgées de 60 ans et plus. Des disparités importantes se retrouvent encore : la Thiérache, l'ouest de la Somme et les cantons au nord d'Amiens ont des taux particulièrement élevés ; la Somme a d'ailleurs le taux de bénéficiaires le plus élevé (5,7 %).

Les portages des repas

Faits marquants

- Un **taux de pauvreté régional élevé** (17,2 %), qui concerne aussi les personnes âgées et les ménages retraités.
- Ces ménages âgés pauvres sont **souvent isolés**, notamment dans les **zones rurales**, et connaissent des niveaux de **retraite plus faibles** (20 700 euros annuels), contribuant à une plus grande vulnérabilité.
- Des **disparités régionales importantes**, avec des taux de pauvreté plus élevés chez les personnes de 75 ans et plus dans les départements du Nord (11,1 %) et du Pas-de-Calais (11,9 %), plus faibles dans l'Oise (7,7 %).
- Un **accès aux soins restreint**, avec un fort taux de recours de la population à des aides telles que la CMU-C (71 %).
- Une **dépendance plus forte** : 82 allocataires de l'APA pour 1000 habitants de 60 ans et plus.
- Les ménages de la région sont également plus nombreux à bénéficier d'aides au logement (22,7 %), et la part de **locataires** parmi les personnes âgées est importante (26,9 %).
- Les **taux de non-recours sont élevés** : 50 % pour le minimum vieillesse ; entre 20 et 28 % pour l'APA.
- Le **nombre de ressortissants** du régime agricole âgés de 65 ans et plus était de 95 344, soit 55,4 % de la population agricole (contre 18 % dans la population générale).



Les contributions du groupe de travail

Un groupe de travail s'est constitué autour de cette thématique. Ce groupe s'est réuni à trois reprises afin d'examiner et de discuter des enjeux liés à la pauvreté et la précarité des personnes âgées dans la région. Au cours de ces réunions, plusieurs problématiques ont été identifiées. Cette liste n'est pas exhaustive et reflète uniquement les éléments abordés à ce jour, lors des sessions du groupe de travail.

Le groupe de travail était composé de :

- **Nounagnon Agbangla**, MCU, Université d'Artois.
- **Olivier Baelus**, infirmier coordonnateur du CRT n°8.
- **Sébastien Bil**, président Udaf de la Somme et Uraf Hauts-de-France.
- **Frédéric Bloch**, PU-PH CHU Amiens-Picardie, président du comité scientifique du Gérontopôle des Hauts-de-France.
- **Céline Bouquet**, coordonnatrice territoriale, DAC Appui Santé Montreuillois-Ternois-Arrageois.
- **Bernard Da Lage**, Coordinateur Commission Personnes Âgées de France-Assos Santé Hauts de France, RU au GH Seclin-Carvin.
- **Samuel Debril**, directeur régional Hauts-de-France des Petits Frères des Pauvres.
- **Evelyne Ducrot**, représentante des usagers au CHU Amiens-Picardie et PSY PRO Amiens et présidente UFAL Picardie Maritime.
- **Thomas Gadenne**, fondateur de AlloMamy.
- **Clémentine Gazzera-Spieser**, directrice adjointe-maladie Carsat Hauts-de-France.
- **Anne Guénand**, CEO de Bip Pop et enseignante-chercheuse à l'UTC.
- **Ghislaine Lefebvre**, UFAL Amiens-Métropole.
- **Jennifer Pereira**, chargée d'études, MSA de Picardie, Service ASS.
- **Christophe Venant**, coordonnateur général des soins, CH Somain.

Les principales problématiques identifiées par le groupe de travail

1. **La précarité financière** est importante dans la région et il existe un lien fort entre cette précarité et l'accès aux soins et à la mobilité. **La population agricole** est particulièrement âgée dans la région et rencontre des difficultés à aller vers les démarches et les soins.
2. Il existe des **disparités fortes** au sein de la région, avec des territoires qui sont particulièrement touchés par la pauvreté.
3. Le lien entre pauvreté et vulnérabilité est à souligner, notamment car les questions financières peuvent avoir un **fort impact sur l'accès à certains services**, en particulier en cas de « reste à charge » (les portages des repas ou les transports par exemple).
4. **Une grande précarité** existe avec des publics qui rencontrent des difficultés sur plusieurs plans (financiers, accès aux soins, logement). Le groupe de travail évoque notamment les personnes sans-abris vieillissantes qui sont particulièrement fragiles.
5. La précarité impacte les conditions de **logement**, notamment face aux difficultés pour l'aménager face au manque de moyens ou à la méconnaissance des aides existantes. Il s'agit pourtant d'un enjeu pour le soutien à domicile.
6. Il existe un lien fort entre l'isolement social et la précarité.

Liens avec d'autres fiches thématiques

Avec les problématiques identifiées, le groupe de travail met en avant le lien important avec d'autres fiches thématiques :

- La thématique « **Transports, accessibilité, ruralité** » (Axe 3) avec des difficultés financières qui empêchent la mobilité (notamment face à la baisse constatée sur le terrain des bons de transport) et la difficulté dans certaines communes rurales d'accéder à certains services.

- La thématique « **Accompagnement à domicile et en établissement** » (Axe 1) en ce qui concerne les difficultés financières à adapter son logement à la perte d'autonomie.
- La thématique « **Prévention et soutien à l'autonomie** » (Axe 1), notamment sur les questions de santé avec des difficultés pour certaines populations d'aller vers les soins ou les démarches pour des raisons financières (transports, reste à charge, etc.).

Les préconisations du groupe de travail

1. Recenser et clarifier les dispositifs et aides existants pour lutter contre la pauvreté au niveau des territoires et encourager la mise en réseau des acteurs afin de favoriser une meilleure connaissance des offres de service disponibles.
2. Favoriser « l'aller-vers » par une communication adaptée auprès des personnes concernées pour faciliter leur accès aux solutions de lutte contre la précarité.
3. Identifier les problématiques de précarité en amont du vieillissement pour les anticiper et mieux y répondre.
4. Repérer les territoires les plus touchés par la précarité et identifier leurs problématiques spécifiques afin d'y mener des actions « ciblées ».
5. Identifier les offres accessibles aux personnes dans des situations de grande précarité, en particulier les personnes âgées sans abris, et sensibiliser les acteurs associatifs.
6. Identifier les problématiques spécifiques aux ressortissants agricoles âgés.

Les actions à mener par le Gérontopôle

1. Mettre en place un **portail numérique unique regroupant les aides disponibles,**

permettant une entrée par « profil », type d'aide et par territoire (EPCI) en recensant les solutions possibles dans la lutte contre la pauvreté¹²⁸. Le portail doit être accessible au plus grand nombre (professionnels et personnes concernées). Pour assurer l'accessibilité du portail, il sera élaboré en co-construction avec les personnes concernées et les professionnels. Pour faciliter l'identification des aides disponibles, elles devront être listées par thématique : aménagement du logement, aide alimentaire, portage des repas, transports, etc. Le portail sera ensuite diffusé aux associations et institutions (notamment CCAS et communautés de communes), ainsi qu'aux professionnels (notamment libéraux) de l'EPCI.

Une version imprimable de ce recensement sera à mettre en place et à diffuser auprès des professionnels afin de toucher les personnes concernées qui pourraient être isolées et/ou en situation de fracture numérique.

2. Conduire une étude sur **l'identification des problématiques de précarité** en amont du vieillissement dans la région, chez les personnes encore actives ou jeunes retraitées, afin d'anticiper leurs futurs besoins au moment de l'avancée en âge. Cette étude mettra notamment en avant l'état de l'art sur le sujet dans la région.
3. Elaborer une analyse permettant de **repérer les territoires les plus précaires** de la région, en identifiant les problématiques des populations âgées. Prioriser les actions de lutte contre les vulnérabilités du gérontopôle sur les populations de ces territoires.
4. Intégrer dans le portail numérique unique **les aides spécifiques disponibles pour les personnes en grande précarité**, à destination des professionnels du secteur.

¹²⁸ Cette action rejoint une préconisation mise en avant dans les travaux de préfiguration du gérontopôle : « Faciliter l'identification des aides économiques disponibles à destination des personnes âgées souhaitant vieillir à domicile en fonction de leur perte d'autonomie, de leur

pathologie et de leurs revenus pour réhabiliter leur logement (l'objectif étant de parvenir à un portail en ligne unique et que les villes puissent par exemple être l'interlocuteur pour accompagner à ces démarches) ».

5. Déployer une enquête exploratoire sur les ressortissants agricoles âgés afin d'identifier leurs problématiques et besoins spécifiques.

